



Saputo

2024

DÉCLARATION
SUR L'ESCLAVAGE
MODERNE

Introduction	3
Structure, activités et chaînes d’approvisionnement	4
Vue d’ensemble	4
Structure de l’entreprise	5
Structure opérationnelle	5
Activités et chaîne d’approvisionnement	6
Politiques et processus de diligence raisonnable	8
La promesse Saputo	8
Cadre de gouvernance	8
Code de conduite des fournisseurs, Politique d’agriculture durable et Code d’éthique	9
Processus de diligence raisonnable	12
Détection, évaluation et gestion des risques liés au travail forcé ou au travail des enfants	13
Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants	14
Correction de la perte de revenus résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants	15
Formation et sensibilisation	15
Contrôle de l’efficacité	16
Actions futures	16
Approbation de la Déclaration	17
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	18

Introduction

Nous sommes heureux de présenter la présente Déclaration commune sur l'esclavage moderne (la « Déclaration ») qui décrit les actions continues de Saputo inc. et de ses filiales (« Saputo », collectivement, « nous », « notre » ou « nos ») pour soutenir les exigences de la législation suivante :

- la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la « Loi canadienne »)
- la Modern Slavery Act 2018 (Cth) (Australie) (la « Loi australienne »)
- le paragraphe 54(1) de la Modern Slavery Act 2015 (Royaume-Uni) (la « Loi britannique »)

La présente Déclaration fait état des mesures que nous avons prises au cours du dernier exercice clos le 31 mars 2024¹ pour détecter et gérer les risques liés au travail des enfants et à l'esclavage moderne au sein de notre entreprise et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. La présente Déclaration constitue le premier rapport de Saputo inc. aux termes de la Loi canadienne.

Aux fins de la Loi canadienne, la présente Déclaration est un rapport conjoint des entités suivantes pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- Saputo inc.
- Saputo Produits laitiers Canada S.E.N.C. / Saputo Dairy Products Canada G.P.
- Aliments Saputo Limitée / Saputo Foods Limited
- La Fromagerie 1860 DuVillage inc.
- La Maison Alexis De Portneuf inc.

Aux fins de la Loi australienne, la présente Déclaration est un rapport conjoint des entités suivantes pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- Saputo Dairy Australia Pty Ltd
- AG Warehouse Pty Ltd
- Danone Saputo Dairy Australia Pty Ltd

Aux fins de la Loi britannique, la présente Déclaration est un rapport conjoint des entités suivantes pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- Saputo Dairy UK Ltd
- Dairy Crest Limited (exploitant ses activités sous le nom de Saputo Dairy UK et de Wensleydale Creamery)
- Bute Island Foods Ltd (exploitant ses activités sous le nom de Bute Island Foods)

Étant donné que les entités visées par la présente Déclaration appliquent généralement des politiques et des procédures similaires, qu'elles mènent leurs activités dans la même industrie et qu'elles ont de nombreux fournisseurs en commun, la présente Déclaration fournit une description consolidée des mesures prises par Saputo pour évaluer et contrer les risques liés à l'esclavage moderne. Le processus de préparation de la présente Déclaration a nécessité la participation d'un large éventail de parties prenantes internes au sein de Saputo. Les principales parties prenantes associées à chaque entité visée par la présente Déclaration ont été consultées au cours de sa préparation.

¹ Danone Saputo Dairy Australia Pty Ltd (DSDA) ne partage pas de période d'établissement de rapport commune avec les autres entités de Saputo. Aux fins de la présente Déclaration commune, la période d'établissement de rapport du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 a été choisie pour s'appliquer à toutes les entités visées par la présente Déclaration. La présente Déclaration porte sur les risques d'esclavage moderne détectés par ces entités et sur les mesures prises pour évaluer et traiter ces risques au cours de cette période, ainsi que, par souci d'exhaustivité, sur la période allant du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 en ce qui concerne DSDA.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Vue d'ensemble

Saputo, l'un des dix plus grands transformateurs laitiers au monde, produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits laitiers de la meilleure qualité, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers.

Saputo est un important fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada, un important transformateur laitier en Australie et le plus grand transformateur laitier en Argentine. Aux États-Unis, Saputo est l'un des trois plus grands fabricants de fromage et l'un des plus importants fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne. Au Royaume-Uni, Saputo est le plus grand fabricant de fromages de marque et l'un des plus importants fabricants de tartinades laitières. Outre sa gamme de produits laitiers, Saputo produit, met en marché et distribue une gamme de produits à base de plantes. Les produits de Saputo sont vendus dans de nombreux pays sous des marques phares ainsi que sous des marques privées. Saputo fabrique et vend également des ingrédients utilisés dans les préparations pour nourrissons.

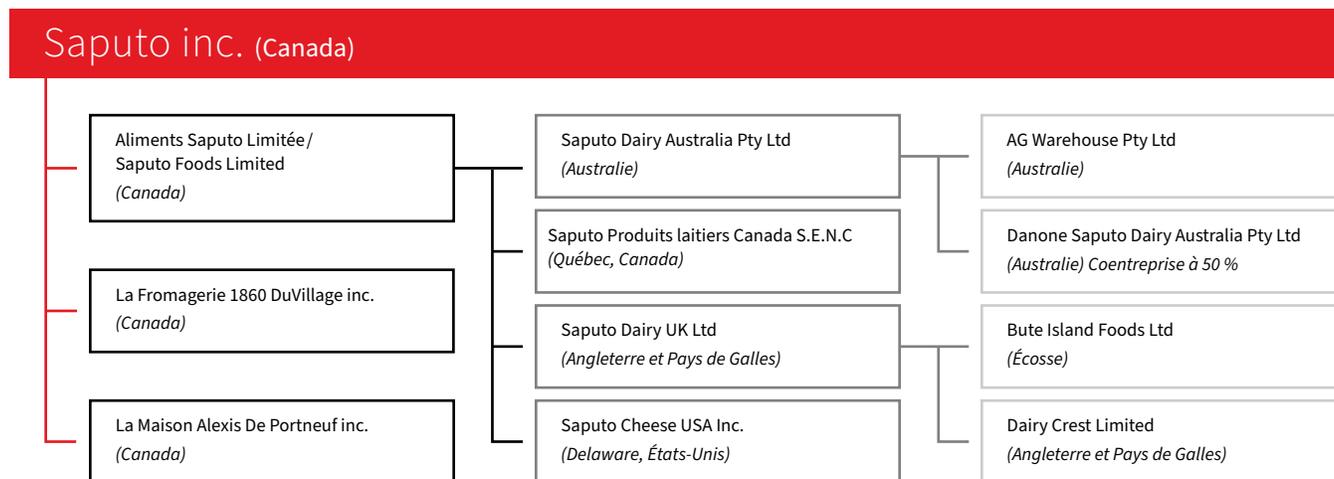
Saputo inc. est une société ouverte et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ».

Marques phares



Structure de l'entreprise

L'organigramme suivant présente la structure d'entreprise de Saputo. Toutes les filiales énumérées ci-dessous sont détenues à 100 %, directement ou indirectement, par Saputo inc. à moins d'indication contraire. Pour simplifier, les filiales en propriété exclusive non importantes ont été omises.



Structure opérationnelle

Saputo mène ses activités dans quatre secteurs : le Canada, les États-Unis, l'Europe et l'International. Le Secteur Canada est exploité par Saputo Produits laitiers Canada S.E.N.C. et d'autres filiales de Saputo inc., le Secteur États-Unis est exploité par Saputo Cheese USA Inc., le Secteur Europe est exploité par Saputo Dairy UK Ltd, et le Secteur International comprend la Division Produits laitiers (Australie), qui est exploitée par Saputo Dairy Australia Pty Ltd, et la Division Produits laitiers (Argentine).



Nous exploitons actuellement 65 installations de production et transformons environ 11 milliards de litres de lait par an. Au 31 mars 2024, nous employons environ **19 600** personnes, dont **6 000** au Canada, **2 900** en Australie et **1 500** au Royaume-Uni.

Activités et chaîne d’approvisionnement

Notre activité principale est l’approvisionnement en lait de vache cru et la production, la commercialisation, la distribution et l’exportation d’une large gamme de produits laitiers de haute qualité pour les marchés nationaux et internationaux, y compris le fromage, le lait nature, les produits laitiers et les produits à base de crème à durée de conservation prolongée, les produits de culture bactérienne et les ingrédients laitiers. Outre notre gamme de produits laitiers, nous produisons, mettons en marché et distribuons une gamme de substituts aux fromages et aux boissons laitières, de tartinades et des huiles.

Le lait est notre principal ingrédient, représentant jusqu’à 85 % du coût des produits vendus. Le lait provient des pays où nous exerçons nos activités : Canada, États-Unis, Argentine, Australie et Royaume-Uni. Le modèle d’approvisionnement et le type de relations que nous entretenons avec nos fournisseurs de lait varient selon les pays et sont décrits dans le tableau ci-dessous.

PAYS	TYPE DE RELATIONS	NIVEAU D’INFLUENCE	APPROCHE
Canada	Marché très réglementé où l’approvisionnement en lait se fait exclusivement par l’intermédiaire des offices provinciaux de mise en marché du lait qui supervisent les relations avec les producteurs de lait.	Faible	Défense des intérêts
États-Unis	Le lait provient principalement de grandes coopératives, une plus petite partie étant fournie directement par des producteurs et d’autres transformateurs laitiers.	Moyen	Défense des intérêts et engagement direct
Australie	Le lait provient principalement des producteurs.	Moyen	Défense des intérêts et engagement direct
Argentine	Le lait provient principalement des producteurs.	Élevé	Engagement direct
Royaume-Uni	Le lait provient directement des producteurs.	Élevé	Engagement direct

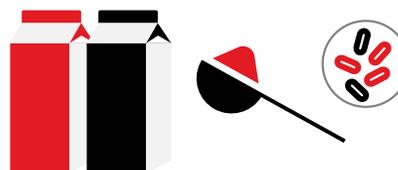
Outre le lait, nous nous procurons un large éventail de produits, notamment des matériaux d’emballage, de l’énergie, du carburant, des moyens de transport et d’autres intrants de la chaîne d’approvisionnement. Nous nous approvisionnons également auprès de milliers de fournisseurs dans le monde entier. Cela se fait principalement sur nos marchés opérationnels, mais aussi en Asie (Chine, Malaisie et Thaïlande), en Amérique du Sud (Brésil) et en Europe (France).

Les principaux types de biens et de services que nous achetons sont décrits ci-dessous.

1 | Producteurs laitiers



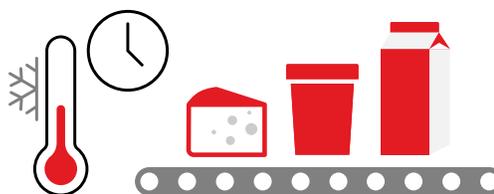
2 | Emballages et ingrédients



3 | Services aux usines



4 | Production



5 | Logistique et distribution Nationale et internationale



6 | Ventes et marketing



En Australie

Notre entreprise AG Warehouse est détenue à 100 % par Saputo Dairy Australia Pty Ltd (« SDA ») et exploite des magasins et des entrepôts dans tout le sud-est de l'Australie. Soutenue par une équipe d'experts en agroalimentaire, cette entreprise a une chaîne d'approvisionnement différente de notre activité de production laitière, avec une orientation vers la vente au détail aux clients agricoles et aux agriculteurs, y compris la revente de biens tels que le foin, la nutrition animale, les clôtures, l'engrais et d'autres produits agricoles. Bien que la chaîne d'approvisionnement puisse être différente, notre entreprise AG Warehouse est incluse dans notre programme sur l'esclavage moderne et notre processus d'évaluation des risques.

Danone Saputo Dairy Australia Pty Ltd (« DSDA ») est un producteur de yogourts et de produits laitiers frais de

haute qualité dans une usine située à Kiewa, dans l'État de Victoria. DSDA est une coentreprise entre SDA et Danone Asia Pte Ltd (Danone). Par conséquent, les mesures prises par DSDA pour lutter contre l'esclavage moderne doivent être considérées dans le cadre plus large de la lutte contre l'esclavage moderne des systèmes mis en place par SDA et Danone. Des renseignements sur les systèmes de Danone, y compris les politiques d'approvisionnement et la ligne éthique (Ethics Line) de Danone, sont accessibles par l'entremise de la déclaration sur l'esclavage moderne de Nutricia (Australie) et Danone (Nouvelle-Zélande) de 2022 ([Nutricia Australia & Danone NZ 2022 Modern Slavery Statement](#)¹). Les fournisseurs de DSDA sont gérés par SDA ou Danone et doivent se conformer aux politiques et procédures de SDA ou Danone (selon le cas).

¹ Ce lien est fourni uniquement pour des raisons de commodité. Saputo n'est pas responsable de ce contenu externe (disponible en anglais seulement).

Politiques et processus de diligence raisonnable

La promesse Saputo

La promesse Saputo est l'assise de notre approche sociale, environnementale et économique qui guide nos actions quotidiennes afin de nous assurer que nous respectons les valeurs sur lesquelles notre Société a été fondée. En poursuivant notre croissance, nous visons à créer une valeur partagée pour toutes nos parties prenantes et à assurer la durabilité à long terme de nos activités, tout en bâtissant un avenir plus sain grâce à notre passion pour les aliments de qualité.

La promesse Saputo repose sur sept piliers qui guident nos actions pour nourrir, protéger et soutenir les communautés dans lesquelles nous vivons : la qualité et la sécurité des aliments, nos employés, l'éthique des affaires, l'approvisionnement responsable, l'environnement, la nutrition, ainsi que la communauté.

La promesse Saputo fait partie intégrante de nos activités et constitue un élément clé de notre croissance. Comme nous cherchons à créer une valeur partagée pour toutes nos parties prenantes, la promesse Saputo fournit un cadre qui garantit que nous intégrons une gestion réussie des risques des principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos activités à l'échelle mondiale.

Cadre de gouvernance

La surveillance de notre approche en matière de détection des risques liés à l'esclavage moderne est intégrée dans le cadre de gouvernance de la promesse Saputo, qui soutient l'importance que nous accordons à l'éthique des affaires et à l'approvisionnement responsable. Notre approche est supervisée par un groupe de travail dévoué composé des membres de la haute direction concernés dans l'ensemble de l'entreprise.

Notre conseil d'administration (le « Conseil ») a la responsabilité de gérance de Saputo. À ce titre, il supervise la gestion de notre entreprise de manière à renforcer la création de valeur à long terme pour les actionnaires tout en tenant compte des intérêts de nos parties prenantes, notamment les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Afin de bien remplir son mandat, le Conseil :

- supervise les facteurs ESG ainsi que les risques importants pour notre entreprise et le déploiement de mesures appropriées pour les gérer;
- supervise nos pratiques, nos lignes directrices et nos politiques liées à la promesse Saputo.

Notre comité de la responsabilité corporative supervise la stratégie globale de la promesse Saputo et suit les progrès de chacun de ses sept piliers. Nos directions des divisions assurent l'exécution et l'opérationnalisation de ces pratiques.

La promesse
Saputo
PROTÉGER • SOUTENIR • NOURRIR



Qualité et sécurité
des aliments



Nos employés



Éthique
des affaires



Approvisionnement
responsable



Environnement



Nutrition



Communauté

Code de conduite des fournisseurs, Politique d'agriculture durable et Code d'éthique

Code de conduite des fournisseurs et Politique d'agriculture durable

Le Code de conduite des fournisseurs de Saputo (le « Code des fournisseurs ») définit les normes minimales en matière de pratiques commerciales que nous attendons de la part de nos fournisseurs. Il s'applique à toute conduite, toutes décisions, tous gestes et toutes interactions auprès de notre Société, notamment de nos employés, dirigeants, administrateurs et agents, ainsi que nos sous-traitants.

Notre Code des fournisseurs comporte expressément des dispositions interdisant le travail des enfants et le travail forcé comme suit :

Travail forcé

En aucun cas, vous ne devez recourir au travail forcé ou obligatoire, ni en profiter d'une quelconque manière, ni être impliqué, directement ou indirectement, dans une forme ou une autre de traite de personnes ou d'esclavage. De même, le recours au travail d'esclavage sous contrat, sous quelque forme que ce soit, est interdit, tout comme le recours au châtimement corporel, au confinement, aux menaces de violence ou à d'autres formes de harcèlement ou de mauvais traitement en guise de méthode disciplinaire ou de contrôle. Vous ne devez ni favoriser ni permettre le recours à des usines ou à des unités de production qui fonctionnent grâce à des personnes contraintes au travail ni externaliser la fabrication de vos produits à des fournisseurs directs ou indirects qui s'adonnent à de telles pratiques ou font appel à de telles installations.

Travail des enfants

Conformément aux Lois en vigueur, et plus précisément aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le recours au travail des enfants est formellement interdit. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (« IPEC ») de l'OIT définit le « travail des enfants » comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux ou nocif pour les enfants ou qui interfère avec leur scolarité. Selon l'IPEC, la participation à certaines tâches, notamment aux activités agricoles, ne correspond pas nécessairement au travail des enfants. Les tâches qui conviennent à l'âge des enfants, qui représentent un risque peu élevé et qui ne nuisent ni à leur scolarité ni à leurs loisirs peuvent être acceptables. Par conséquent, il importe de distinguer les tâches légères, qui ne sont aucunement nocives, du travail des enfants, qui interfère avec leur scolarité obligatoire et nuit à leur santé et à leur développement personnel, selon les heures et les conditions de travail, l'âge de l'enfant, les activités réalisées et les dangers courus.

Cas de tolérance zéro

Comme certains de nos fournisseurs exercent leurs activités dans des environnements juridiques et culturels différents partout dans le monde, notre Code des fournisseurs définit une liste de situations problématiques pour lesquelles nous avons une tolérance zéro et qui s'appliquent de façon universelle à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons une tolérance zéro à l'égard de ce qui suit :

- Travail des enfants;
- Travail forcé;
- Un milieu qui incite à toute forme de coercition ou de harcèlement ou qui l'encourage;
- Toute lacune majeure en santé ou en sécurité qui représente un danger immédiat pour la vie ou un risque de blessures graves;
- Toute lacune environnementale majeure qui représente un dommage sérieux et immédiat pour l'environnement ou la communauté;
- Tout acte de cruauté envers les animaux;
- Toute forme de corruption.

L'engagement à se conformer à notre Code des fournisseurs est contenu dans nos contrats d'approvisionnement standards.

Le Code des fournisseurs décrit nos processus de contrôle et nos mesures de mise en œuvre. Il s'agit notamment de protocoles permettant de faire face à des situations où l'on dispose de preuves crédibles d'une infraction au Code des fournisseurs, comme un incident visant le travail des enfants ou le travail forcé.

Par exemple, nous pouvons immédiatement suspendre la réception de produits ou de services d'un fournisseur pendant l'examen et la validation d'allégations par des autorités appropriées ou par des spécialistes d'une tierce partie indépendante. Tout fournisseur suspendu devra satisfaire à nos critères de réintégration pour reprendre ses activités avec nous.

Nos mesures de correction du Code des fournisseurs comprennent :

- 1** Enquête, inspection et audit
- 2** Établissement et achèvement, à la satisfaction de Saputo, d'un plan d'action correctif assorti d'un échéancier
- 3** Suspension de l'approvisionnement si un fournisseur contrevient à l'un de nos cas de tolérance zéro, jusqu'à ce que nous soyons convaincus que les critères de réintégration appropriés ont été remplis

Nous incluons des mécanismes de résiliation dans nos contrats types, nous réservant ainsi le droit de mettre fin à l'approvisionnement si nous ne sommes pas convaincus qu'un problème d'esclavage moderne a été résolu de manière appropriée.



Compte tenu de l'importance de l'approvisionnement en lait dans nos activités, nous avons intégré les exigences de notre Code des fournisseurs dans notre Politique d'agriculture durable, qui définit les normes de durabilité que nous voulons atteindre en partenariat avec nos producteurs et nos fournisseurs de lait afin de garantir une production responsable des ingrédients laitiers. Ces normes ont été officiellement communiquées tout au long de notre chaîne d'approvisionnement en lait au niveau mondial.

Code d'éthique

Le Code d'éthique de Saputo oriente la conduite quotidienne de tous les employés, administrateurs et dirigeants afin de maintenir un niveau élevé d'intégrité en affaires.

Les activités quotidiennes sont guidées par les six principes du Code d'éthique :

Agir avec intégrité et adopter un comportement éthique	Traiter les autres avec respect et sans discrimination	Protéger la confidentialité de l'information
Éviter les conflits d'intérêts	Respecter l'entreprise	Respecter la Loi

Ensemble, posons les bons gestes. Nous tenons à mener nos activités avec justesse et honnêteté, sans recourir à des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique.

– Code d'éthique

Notre Code d'éthique contient des dispositions explicites interdisant le travail des enfants et le travail forcé comme suit :

Travail forcé

Dans l'exercice de vos fonctions chez Saputo, en aucun cas vous ne devrez recourir au travail forcé ou obligatoire, ni en profiter d'une quelconque manière, ni être impliqué dans une forme quelconque de traite de personnes ou d'esclavage. De même, le recours au travail d'esclavage sous contrat, sous quelque forme que ce soit, est interdit, tout comme le recours au châtement corporel, au confinement, aux menaces de violence ou à d'autres formes de harcèlement ou de mauvais traitement en guise de méthode disciplinaire ou de contrôle. Vous ne devrez ni favoriser ni permettre le recours à des usines ou à des unités de production qui fonctionnent grâce à des personnes contraintes au travail ni externaliser la fabrication de produits à des fournisseurs directs ou indirects qui s'adonnent à de telles pratiques ou font appel à de telles installations.

Travail des enfants

Conformément à la réglementation applicable, et plus particulièrement aux conventions de l'OIT, il vous est strictement interdit de recourir au travail des enfants pour le compte de Saputo.

Notre Code d'éthique s'applique à l'ensemble de nos employés, administrateurs, dirigeants et, en ce qui concerne certains articles, à nos partenaires commerciaux. Notre Code d'éthique, notre Code des fournisseurs et notre Politique d'agriculture durable se trouvent en ligne afin que nos employés, nos fournisseurs et les travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement puissent y accéder facilement.

Système de dénonciation

Nous encourageons nos employés et les tierces parties ayant un lien avec Saputo à signaler toute conduite suspecte de façon confidentielle et anonyme. Il peut s'agir de préoccupations liées au travail des enfants ou à l'esclavage moderne, ainsi que des préoccupations liées à la fraude, à la corruption, à des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique, à des comportements criminels et à des violations de la loi.

Un outil de dénonciation, géré par un fournisseur indépendant, est mis en place à cet effet. Toutes les allégations soulevées par l'entremise de notre outil de

dénonciation sont examinées et traitées promptement. La surveillance du système de dénonciation est assurée par le comité de régie d'entreprise et des ressources humaines du conseil d'administration.

Conformément à notre engagement en matière d'amélioration continue, nos politiques évoluent constamment afin de tenir compte des besoins changeants de nos clients et du marché. Nous surveillons les exigences législatives et réglementaires, et nous examinons et prenons en compte les développements récents, les pratiques de pointe et les tendances.

Processus de diligence raisonnable

La diligence raisonnable demeure un élément essentiel de notre stratégie de prévention du travail forcé et du travail des enfants. La clé de notre approche est de travailler en partenariat dans l'ensemble de notre entreprise et avec nos fournisseurs pour s'assurer qu'ils comprennent, au minimum, l'importance de détecter les risques liés à l'esclavage moderne, de maintenir des normes pertinentes et de prendre des mesures continues pour atténuer les risques.

Dans nos activités

Dans le cadre de nos processus de diligence raisonnable, nous utilisons des outils d'évaluation tels que Sedex et Ecovadis pour examiner nos propres pratiques opérationnelles au moyen de questionnaires d'autoévaluation. Nous continuons à développer ce processus à l'échelle mondiale. En outre, nous réalisons des audits de conformité sociale, tels que l'audit SMETA, sur certains de nos sites de production en fonction des besoins de nos clients.

Dans notre chaîne d'approvisionnement

Notre processus de diligence raisonnable nous aide à cibler, évaluer et atténuer les risques potentiels liés à l'esclavage et à la traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement.

Une vue d'ensemble de notre processus global de diligence raisonnable est présentée ci-dessous.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Code de conduite des fournisseurs

■ **Communiquer les** normes à tous les fournisseurs

Amélioration continue

■ **Suivre** le rendement des fournisseurs



Évaluation des risques

■ **Cibler** et évaluer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement au moyen des plateformes d'évaluation des risques (par ex. SEDEX, Ecovadis)

Atténuation des risques

■ **Évaluer les** fournisseurs à « haut risque » en utilisant les questionnaires d'autoévaluation (QAE)

■ **Valider** les risques à l'aide d'audits de conformité sociale lorsque le QAE n'est pas suffisant

■ **Agir** en convenant d'un plan d'action de correction

Détection, évaluation et gestion des risques liés au travail forcé ou au travail des enfants

Dans nos activités

Les risques d'esclavage moderne détectés dans nos propres activités sont examinés par la structure de gouvernance compétente dans chacune de nos divisions. À la suite d'une enquête interne, s'il est déterminé qu'un employé a enfreint les normes de l'entreprise en matière d'esclavage moderne, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires et éventuellement d'un congédiement conformément au Code d'éthique de Saputo.

Dans notre chaîne d'approvisionnement

Détection des risques

Nous considérons que Saputo court un plus grand risque de contribuer ou d'être directement liée à un incident d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, plutôt que de causer directement un incident de travail des enfants et d'esclavage moderne dans nos activités.

Au cours de la période visée par le rapport, nous avons continué d'évaluer notre potentiel à donner lieu, contribuer ou être directement lié à l'esclavage moderne par l'entremise de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Les risques les plus fréquents de pratiques d'esclavage moderne dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement sont décrits ci-dessous. Ces risques continuent de faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de notre processus permanent de détection des risques liés à l'esclavage moderne.

TYPE DE RISQUE	MOTIF DU RISQUE
 Risque géopolitique	Exercer ses activités ou maintenir des relations dans des pays où les systèmes politiques, ainsi que les structures économiques et socioculturelles, sont sensiblement différents de ceux auxquels nous sommes habitués.
 Risque lié au produit	Les pressions sur les coûts ou les délais de livraison qui pourraient avoir pour conséquence involontaire d'inciter des fournisseurs à abaisser les conditions de travail. Des domaines tels que la logistique internationale peuvent être particulièrement soumis à des pressions.
 Risque lié au secteur	Le recours à une main-d'œuvre peu qualifiée et parfois temporaire dans des activités à forte intensité et à faible surveillance, tels que les industries du nettoyage, de l'entreposage et du textile.

Évaluations des risques

Comme indiqué dans notre processus de diligence raisonnable, nous procédons à une évaluation des risques de nos fournisseurs en fonction des principaux risques liés à la chaîne d'approvisionnement décrits ci-dessus. Les fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé peuvent être invités à remplir un QAE (p. ex. SEDEX, EcoVadis ou équivalent) afin de recueillir des renseignements sur le type de systèmes de gestion qu'ils ont mis en place pour détecter, évaluer et gérer les risques liés à l'esclavage moderne et au travail des enfants.

Gestion des risques

Nous convenons, avec les fournisseurs qui sont toujours considérés comme présentant un risque élevé après l'achèvement d'un QAE, d'un plan de correction visant à atténuer les risques détectés, et nous pouvons demander un audit de conformité sociale pertinent (p. ex. le SMETA).

Vue d'ensemble : détection, évaluation et gestion des risques dans notre chaîne d'approvisionnement

1

Notre première étape consiste à enquêter sur les fournisseurs potentiels dans le cadre de notre processus d'évaluation préalable de diligence raisonnable avant tout engagement, afin de comprendre leur position par rapport au risque d'esclavage moderne.

2

L'étape suivante consiste à intégrer le fournisseur à Sedex (ou Ecovadis), en lui demandant d'évaluer ses risques à l'aide du QAE, ou bien nous examinons les politiques internes du fournisseur, telles que les politiques ou les codes de conduite en matière de travail et d'éthique.

3

Si le risque est jugé élevé, nous convenons avec le fournisseur d'un plan de correction visant à atténuer tous risques détectés, et nous pouvons demander un audit pertinent (tel que le SMETA).

4

La dernière étape du traitement des risques liés à la chaîne d'approvisionnement consiste à suspendre ou à cesser les relations commerciales avec un fournisseur jusqu'à ce que le problème ait été résolu et que nous soyons convaincus que les critères de réintégration appropriés ont été respectés.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

Au cours de la période visée par le rapport, nous n'avons pas détecté de risques importants liés à l'esclavage moderne nécessitant des mesures correctives supplémentaires allant au-delà de l'évaluation détaillée des risques décrite dans la présente Déclaration.

Dans le cadre de nos efforts continus pour comprendre notre chaîne d'approvisionnement, nous continuons à travailler avec un très petit nombre de nos fournisseurs sur leurs processus afin d'améliorer nos enquêtes de diligence raisonnable.

En Australie

Au cours de la période visée par le rapport, nous avons mis en place une plateforme d'évaluation des risques personnalisée avec nos principaux fournisseurs afin de soutenir le suivi de la chaîne d'approvisionnement et l'établissement de rapports. Cela nous permet :

De nous immerger davantage dans la chaîne d'approvisionnement au-delà de nos fournisseurs directs (niveau 1) pour examiner les entreprises auprès desquelles nos fournisseurs se procurent des biens ou des services (niveau 2), ainsi que les entreprises qui les approvisionnent (niveau 3);

D'élaborer des questionnaires précis et ciblés en fonction du secteur d'activité ou de la localisation d'un fournisseur.

En outre, nous avons soutenu le Groupe de travail sur les droits de la personne du Cadre australien de durabilité du secteur laitier (Australian Dairy Sustainability Framework), qui détecte et évalue les risques dans la chaîne d'approvisionnement des produits laitiers et vise à élaborer des plans d'action pour soutenir l'industrie dans ce domaine.



Correction de la perte de revenus résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants

Nous n'avons pas trouvé de cas de travail forcé ou de travail des enfants au cours de la période visée par le rapport.

Formation et sensibilisation

Nous avons continué à dispenser des formations et des communications à notre personnel et à nos fournisseurs afin de les sensibiliser aux risques liés à l'esclavage moderne et de leur permettre de mieux les comprendre.

Les employés sont tenus de lire et de signer le Code d'éthique afin de comprendre comment le Code influe sur leur rôle et leurs responsabilités. Certains employés sont également tenus de réaliser un cours de formation en ligne sur le Code d'éthique pour renforcer les principes, y compris ceux relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Un cours de formation en ligne sur le Code d'éthique a été élaboré et mis en place dans la Division Produits laitiers (Royaume-Uni).

En Australie, notre formation interne sur les risques liés à l'esclavage moderne continue de faire partie de notre processus d'intégration de la plupart des nouveaux employés. La formation couvre notre approche des risques liés à l'esclavage moderne, la manière de détecter et d'atténuer ces risques, ainsi que notre processus de correction. Dans le cadre de nos efforts continus de sensibilisation aux risques liés à l'esclavage moderne, nous étudierons les occasions d'étendre la formation à nos autres divisions à l'avenir.

Contrôle de l'efficacité

Notre approche à l'égard des risques liés à l'esclavage moderne est permanente et en constante évolution. Nous apprenons régulièrement et intégrons des pratiques améliorées dans nos activités quotidiennes.

Nous reconnaissons que l'évaluation de l'efficacité de nos actions est une tâche intrinsèquement complexe. C'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs indicateurs dans certaines de nos divisions afin d'évaluer l'ampleur de notre programme de lutte contre l'esclavage moderne, parmi lesquels :

- nombre de fournisseurs officiellement liés à nous par des plateformes d'évaluation des risques (p. ex. Sedex, Ecovadis) et pourcentage des dépenses qu'ils couvrent;
- nombre de fournisseurs dont le risque et le pourcentage de dépenses ont été évalués;
- nombre d'employés formés à l'esclavage moderne sur des périodes définies.

Nous cherchons également à améliorer certains aspects qualitatifs de notre programme de gestion des risques, mais il est plus difficile de les mesurer, notamment :

- collaboration avec des organisations sectorielles pour sensibiliser davantage les différents secteurs à l'esclavage moderne;
- examen et perfectionnement de notre processus d'évaluation des risques.

Nous cherchons des moyens d'étendre l'utilisation de ces indicateurs à l'ensemble de nos divisions. En outre, nous continuons de développer l'utilisation de nos outils d'évaluation des risques pour gérer les risques liés à l'esclavage moderne, tout en utilisant simultanément ces outils pour également contrôler l'efficacité de nos actions en matière d'évaluation et de traitement des risques, et de suivi des mesures correctives.

Actions futures

Nous restons déterminés à développer et à affiner en permanence notre programme de gestion des risques à mesure que nous en apprenons davantage sur les risques liés à l'esclavage moderne et sur les moyens de les atténuer.

Pour l'année à venir, nous nous concentrerons sur les points suivants :

Étendre notre formation à des équipes internes clés au niveau mondial afin de continuer notre travail de sensibilisation au travail des enfants et au travail forcé.

Étendre l'évaluation systématique des risques aux principaux fournisseurs, en particulier en Amérique du Nord.

Examiner la possibilité d'étendre notre utilisation des indicateurs pour suivre l'efficacité de notre programme.

Poursuivre l'engagement auprès de nos fournisseurs de lait à l'égard de notre Politique d'agriculture durable et des risques d'esclavage moderne afin de soutenir la production responsable d'ingrédients laitiers.

Poursuivre le dialogue avec les principaux groupes de l'industrie et les offices de mise en marché du lait au Canada afin de réduire et d'éliminer les risques liés à l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement de la division.

Continuer à développer nos questionnaires destinés aux fournisseurs en Australie afin d'obtenir une meilleure visibilité de la chaîne d'approvisionnement et de cibler les secteurs à haut risque.

Approbation de la Déclaration

La présente Déclaration a été approuvée conformément au sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi canadienne par le conseil d'administration de Saputo inc.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants, aux fins de la Loi canadienne, pour l'année d'établissement de rapport mentionnée ci-dessus.

Je fais l'attestation ci-dessus en ma qualité d'administrateur de Saputo inc. pour le conseil d'administration de Saputo inc. et en son nom.

J'ai l'autorité de lier Saputo inc.

(signé) Lino A. Saputo

Lino A. Saputo

Président du Conseil,
président et chef de la direction

2024-04-23

La présente Déclaration a également été approuvée par le conseil d'administration Saputo Dairy UK Ltd, conformément à l'alinéa 54(6)(a) de la Modern Slavery Act 2015 (R.-U.).

(signé) Tom Atherton

Tom Atherton

Président et chef de l'exploitation,
Division Produits laitiers (Royaume-Uni)

2024-04-18

La présente Déclaration a également été approuvée par le conseil d'administration de SDA conformément au sous-alinéa 14(2)(d)(ii) de la Modern Slavery Act 2018 (Cth) (Australie)

(signé) Richard Wallace

Richard Wallace

Président et chef de l'exploitation, Division Produits laitiers (Australie)
Saputo Dairy Australia Pty Ltd

2024-05-29

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente Déclaration contient des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur nos objectifs, nos perspectives, nos projets commerciaux, nos stratégies, nos convictions, nos attentes, nos cibles, nos engagements, nos buts, nos ambitions et nos plans stratégiques, y compris notre capacité à atteindre ces cibles, engagements et buts et à réaliser ces ambitions et plans stratégiques, et comprennent des énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « viser », « s'engager », « assumer », « prédire », « chercher à », « potentiel », « but » ou « cibler », dans leur forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur ou à l'emploi d'autres termes semblables. À l'exception des énoncés de faits historiques dans le présent rapport, tous les énoncés qui figurent dans la présente Déclaration peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les énoncés prospectifs comportent, en raison de leur nature, des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux indiqués ou prévus dans ces énoncés prospectifs, ou sous-entendus par ceux-ci. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront et nous prévenons le lecteur que ces énoncés prospectifs ne constituent en aucune façon des énoncés de faits historiques ni des garanties quant au rendement futur. Les hypothèses, attentes et estimations formulées dans la préparation des énoncés prospectifs, ainsi que les risques et incertitudes qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans nos documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion daté du 8 juin 2023, qui peut être consulté sur SEDAR+, sous le profil de Saputo, sur [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca).

Ces risques et incertitudes comprennent notamment : la responsabilité du fait des produits; la disponibilité et les variations de prix du lait et d'autres intrants, notre capacité à transférer les augmentations du coût des intrants, le cas échéant, à nos clients dans des conditions de marché concurrentielles; les contraintes dans la chaîne d'approvisionnement et la concentration des fournisseurs; la fluctuation des prix des produits laitiers dans les pays où nous exerçons nos activités ainsi que sur les marchés internationaux; notre capacité à trouver, à attirer et à retenir des personnes qualifiées; l'environnement hautement concurrentiel dans notre industrie; le regroupement de la clientèle; les cybermenaces et autres risques informatiques liés à l'interruption des activités, à la confidentialité, à l'intégrité des données et aux fraudes par compromission de courriels d'affaires; l'interruption imprévue des activités; les incertitudes économiques et politiques persistantes, résultant de changements réels ou perçus dans l'état de l'économie ou de ralentissements ou récessions économiques; le conflit militaire en cours en Ukraine; les menaces pour la santé publique, telles que la récente pandémie mondiale de COVID -19, la variation des tendances de consommation; les modifications apportées aux lois et aux règlements sur l'environnement; les conséquences éventuelles des changements climatiques; l'attention accrue portée aux questions de développement durable; l'incapacité à mettre en œuvre notre plan stratégique mondial comme prévu ou à intégrer adéquatement des entreprises acquises en temps utile et de manière efficace; l'incapacité à effectuer les dépenses d'investissement comme prévu; l'évolution des taux d'intérêt et de l'accès aux marchés des capitaux et du crédit. Il peut exister d'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas connaissance à l'heure actuelle ou que nous considérons comme négligeables, mais qui pourraient néanmoins avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités, nos résultats ou notre réputation.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction en ce qui concerne, entre autres, les produits et les charges prévus, les environnements économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités ou qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités; notre capacité à identifier, à attirer et à retenir des personnes qualifiées et diverses; notre capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs; notre rendement en matière d'environnement; les résultats de nos efforts en matière de développement durable; l'efficacité de nos initiatives en matière d'environnement et de durabilité; nos coûts d'exploitation; le prix de nos produits finis sur les différents marchés où nous exerçons nos activités; la mise en œuvre réussie de notre plan stratégique mondial; notre capacité à déployer des projets de dépenses d'investissement comme prévu; la dépendance aux tiers; notre capacité à gagner en efficacité et à optimiser les coûts à partir des initiatives stratégiques; notre capacité à prédire, à cerner et à interpréter correctement les changements dans les préférences et la demande des consommateurs; notre capacité à offrir de nouveaux produits pour répondre à ces changements et à réagir à l'innovation concurrentielle; notre capacité à tirer parti de la valeur de nos marques; notre capacité à stimuler la croissance des produits dans nos principales catégories de produits ou plateformes, ou à ajouter des produits dans des catégories à croissance plus rapide et plus rentables; la mise en œuvre réussie de notre stratégie liée aux fusions et acquisitions; les niveaux de l'offre et de la demande sur le marché pour nos produits; les coûts prévus liés à l'entreposage, à la logistique et au transport; notre taux d'imposition effectif; le taux de change du dollar canadien par rapport aux monnaies des marchés du fromage et des ingrédients laitiers. Pour fixer nos objectifs de rendement financier, nous avons émis des hypothèses concernant, entre autres : l'absence de détérioration importante des conditions macroéconomiques; notre capacité à atténuer la pression inflationniste sur les coûts; les conditions du marché des produits de base aux États-Unis; les conditions du marché du travail et les niveaux de dotation dans nos installations; l'incidence de l'élasticité-prix; notre capacité à augmenter la capacité et la productivité de nos installations; et la croissance de la demande pour nos produits. La direction estime que ces estimations, attentes et hypothèses sont raisonnables à la date des présentes, et sont intrinsèquement assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités commerciales, économiques, concurrentielles et autres concernant des événements futurs, et sont donc sujettes à changement par la suite. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir aux actionnaires de l'information au sujet de Saputo, notamment notre évaluation des futurs plans financiers, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Il ne faut pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs, et l'information qui y est contenue ne vaut qu'à la date de sa diffusion.

Sauf indication contraire de la part de Saputo, les énoncés prospectifs contenus dans la présente Déclaration décrivent nos estimations, nos attentes et nos hypothèses à la date des présentes et, par conséquent, sont susceptibles de changer après cette date. À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour notre compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement. Tous les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont donnés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

f **o** **in**



SAPUTO.COM

Saputo